

Lettre Circulaire N° D36-64 LC/MINSANTE/SG/DPML du 04 JUILN 2020  
 Relative à la collecte des données sur la production locale des  
 produits pharmaceutiques./-

## LE MINISTRE

A

Mesdames et Messieurs,

- Les pharmaciens responsables des Industries Pharmaceutiques

Le développement de l'industrie pharmaceutique locale est une priorité pour le Ministère de la Santé Publique. A cet effet et dans le but d'apporter des solutions aux difficultés qui minent ce secteur par la régulation des importations et d'envisager la restriction de certains appels d'offres au marché pharmaceutique local en fonction de la capacité de production,

J'ai l'honneur de vous inviter à me faire tenir pour le compte de votre structure et pour la période 2015-2019, les données relatives :

- à la capacité de production ;
- à la production réelle ;
- aux ventes effectuées ;
- aux péremptions et avariés éventuels.

Vous voudrez bien me faire tenir lesdites données sur un support électronique (clé USB) à la Direction de la Pharmacie, du médicament et des laboratoires (DPML) ou via l'adresse email [dpml.cmr@gmail.com](mailto:dpml.cmr@gmail.com) selon le canevas de présentation joint en annexe.

Pièce Jointe (01)**Ampliations**

- SG/MINSANTE
- Tout IG/MINSANTE
- DPML
- Tout DRSP
- CNOPC
- CellCom
- CHRONO/ARCHIVES./-



Yaoundé le,

*Dr. Manoula Malachie*

**FICHE DE SUIVI DES VENTES**

DCI	SPECIALITE	FORME GALENIQUE	COÛT( FCFA/ unité)	VENTES ( NOMBRE D'UNITÉS VENDUES)				
				2015	2016	2017	2018	2019